
Décision CF-12-047

POUR UN VRAI TRAVAIL PARTICIPATIF SUR LE REGLEMENT INTERIEUR

Exposé des motifs :

La fin de la campagne présidentielle et le début des campagnes législatives doivent concentrer toute notre énergie militante. En mai le Conseil fédéral doit se réunir pour traiter du rôle d'EELV dans le gouvernement. Au mois de juin notre réunion sera tout aussi fondamentale dans un contexte de fin de campagne législatives et de constitution potentielle d'un groupe à l'Assemblée Nationale. Le règlement intérieur est un texte fondamental qui structure au quotidien les rapports entre militants et organes internes. Il a pour vocation de prévoir les situations dans la durée. Pour cela, il doit faire l'objet d'un travail participatif le plus large possible, dans un contexte politique délié de tout enjeux de court terme.

Motion :

Le conseil fédéral décide de reporter au mois des 22 et 23 septembre prochain l'examen du projet de règlement intérieur et demande au bureau exécutif de veiller à l'organisation d'un débat serein et constructif basé sur des propositions concrètes élaborées par ses soins. Les journées d'été doivent permettre la participation du plus grand nombre à ce travail.

Pour : beaucoup ; blancs : 2